



**Conseil national
de l'information statistique**

Montrouge, le
11 mars 2025

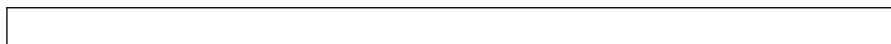
N°34/ H030

**Commission
Services Publics et Services aux Publics**

**Programme de travail des producteurs de la statistique
Année 2025**

Table des matières

DEPP - SSM ÉDUCATION - MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE.....	3
SIES - SSM ENSEIGNEMENT - MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE	15
CNAF – CAISSE NATIONALE DES ALLOCATIONS FAMILIALES. DIRECTION DES STATISTIQUES, DES ÉTUDES ET DE LA RECHERCHE (DSER).....	21
SERVICE DES RETRAITES DE L'ÉTAT - DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES.....	25
MUTUALITE SOCIALE AGRICOLE.....	28
URSSAF -UNIONS DE RECOUVREMENT DES COTISATIONS DE SÉCURITÉ SOCIALE ET D ALLOCATIONS FAMILIALES	31
AGIRC-ARRCo (Régime de retraite complémentaire obligatoire des salariés du secteur privé).....	34
CNAF- CAISSE NATIONALE D ALLOCATIONS FAMILIALES.....	36
DESF- SSM Finances publiques.....	40



DEPP - SSM ÉDUCATION -
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

0. Orientations pour 2025

Le programme de travail 2025 de la direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (Depp), service statistique du ministère en charge de l'éducation, est, en très grande partie, dans la continuité des précédents avec à la fois des travaux pérennes, en termes de productions de données et d'études statistiques, mais aussi la poursuite d'investissements pour améliorer les systèmes d'information statistiques, les études et évaluations. Il s'inscrit, comme les précédents, dans un contexte de demandes croissantes adressées à la Depp pour contribuer au débat public sur l'éducation, pour aider au pilotage des politiques publiques d'éducation et à l'évaluation dans toutes ses dimensions (évaluation des élèves, des établissements, des territoires, de dispositifs, de politiques publiques et du système éducatif dans son ensemble). Il s'appuie sur les recommandations du Cnis mais aussi du CEE (Conseil d'évaluation de l'école) et sur des échanges réguliers avec les partenaires et utilisateurs des études de la Depp, les organisations syndicales de personnels du ministère en charge de l'éducation, les académies, les directions du ministère, les chercheurs, les journalistes et les parlementaires. Il s'organise autour de quatre grandes thématiques : les élèves, les personnels, les établissements et les territoires.

La Depp poursuivra l'amélioration de son système d'information statistique sur les élèves et apprentis pour rendre compte de leur parcours scolaire, où qu'ils soient scolarisés, et de leur insertion *via* le dispositif InserJeunes élaboré avec la Dares. Avec ses panels, la Depp complétera cette connaissance exhaustive, en terminant la collecte du panel des élèves entrés en CP en 2011, en poursuivant celui des élèves entrés en petite section de maternelle en 2021 et en lançant un nouveau panel d'élèves entrés en 6^e en 2023.

La Depp continuera de conduire ses évaluations des compétences des élèves à différentes étapes de leur scolarité, selon plusieurs dimensions et selon plusieurs modalités (évaluations exhaustives ou sur échantillon).

Elle rendra compte du bien-être et des phénomènes de victimation en milieu scolaire et cherchera à améliorer la connaissance du cadre de scolarisation des élèves (mixité sociale, caractérisation des bâtiments scolaires...).

Du côté des personnels, la Depp continuera d'investir sur son système d'information statistique, élaborera des études en particulier sur la mobilité des personnels enseignants

et documentera les pratiques enseignantes au travers des enquêtes « 1000 écoles » et Praesco ainsi que de l'enquête Talis de l'OCDE collectée par la Depp.

Au-delà des contributions à ces thématiques, la Depp poursuivra son engagement dans toutes ses autres missions, que ce soit la gestion des référentiels avec en particulier le travail d'amélioration continue du référentiel des identifiants élève et la refonte de la base centrale des nomenclatures utilisées par l'ensemble des acteurs du ministère. Elle remplira ses missions stratégiques au sein du ministère en termes d'aide au pilotage, d'évaluation de politiques publiques ou d'animation du réseau de la statistique sur l'éducation constitué de la Depp et des services statistiques en académie (SSA). La production d'évaluations internationales, de travaux méthodologiques de comparaisons des systèmes éducatifs et d'analyses comparatives aux niveaux européen et international occuperont encore une place importante dans les travaux de la Depp. Suite à la revue par les pairs et le plan d'actions qualité qui englobe tout le SSP, la Depp poursuivra ses actions qualités. Un des volets porte sur l'une des priorités de la Depp, qui est de mettre à disposition de tous ceux qui sont concernés par les questions d'éducation des informations et analyses pertinentes, objectives et de qualité, mais aussi des données. Dans ce prolongement la Depp poursuivra sa collaboration avec les chercheurs en particulier dans le cadre du projet EquipEx « Innovations, Données et Expérimentations en Éducation » (IDEE).

1. Travaux nouveaux et projets pour 2025

La Depp poursuivra l'investissement sur les évaluations des compétences des élèves, à différents moments-clés du parcours scolaire, et en prenant en compte un éventail de plus en plus important de compétences notamment celles psycho-sociales en particulier celles liées au bien-être et à la confiance en soi.

La Depp mènera, comme chaque année, des enquêtes permettant de mesurer, d'une part, **plusieurs types de compétences**, d'autre part, **leurs évolutions sur le moyen ou le long terme et leurs déclinaisons sur différents territoires, intra-nationaux ou internationaux**. En 2025, elle conduira ses enquêtes nationales sur échantillon (CEDRE mathématiques en CM2 et troisième) mais aussi ses évaluations exhaustives de début CP, CE1, CE2, CM1, CM2, 6^e, 4^e, 1^{re} année de CAP et seconde et pour les établissements volontaires en 5^e et 3^e. Toutes les évaluations de la Depp se déroulent désormais sur support numérique, sauf pour les évaluations exhaustives du premier degré, du CP au CM2 et les évaluations Cedre de fin de CM2 (partiellement sur papier).

Par ailleurs, la Depp poursuivra son investissement **pour mesurer d'autres dimensions, dites psycho-sociales, comme le bien-être des élèves ou l'esprit critique ainsi que leur qualité physique**.

Toutes ces évaluations se traduiront par de nombreuses publications : en 2025, la Depp diffusera les résultats des évaluations menées en 2023-2024 (socle fin de 6^e, Cedre histoire, géographie, enseignement moral et civique et Cedre sciences fin de CM2 et fin

de 3^e), des tests de la Journée Défense et Citoyenneté (JDC) et des évaluations exhaustives de début CP, CE1, CE2, CM1, CM2, 6^e, 4^e, CAP et seconde de la rentrée 2024, mi-CP de janvier 2025, et les présentera aux acteurs du système éducatif pour accompagner leur appropriation.

1.1 Enquêtes ponctuelles ou dont la périodicité est supérieure à 3 ans ; refonte importante d'enquêtes régulières

La Depp poursuivra ses investissements sur l'étude des parcours et les projets d'études et d'insertion professionnelle des jeunes à long terme.

En mars 2025 se poursuivra la collecte de l'enquête « jeunes et orientation » pour les élèves arrivant en terminale avec deux années de retard. Les élèves en retard dans leur cursus scolaire sont interrogés en deux temps, les modules portant sur leur orientation après l'enseignement secondaire ne leur étant posés qu'une fois atteinte une classe terminale du second degré.

Cette enquête auprès des élèves du panel d'entrants en cours préparatoire en 2011 a obtenu un avis de conformité avec octroi du caractère obligatoire accordé par le comité du label en novembre 2022.

La Depp a décidé, pour la première fois pour ce panel, d'interroger directement les jeunes pour faire le bilan sur leurs choix d'orientation et leurs perceptions quant à leur parcours d'études après le collège. Des questions leur sont également posées sur leurs choix de poursuite d'étude et leurs projet professionnel à long terme. Cette enquête constituera notamment une source statistique sans équivalent jusqu'à présent pour étudier la façon dont les élèves de terminale générale se sont appropriés la réforme du baccalauréat, qui les invite à présent à choisir des combinaisons d'enseignements de spécialités en remplacement des anciennes séries. Pour les élèves souhaitant continuer dans l'enseignement supérieur, l'enquête porte également sur leur perception de la procédure d'orientation Parcoursup. Plus généralement, les jeunes sont interrogés sur les canaux d'information mobilisés tout au long de leur parcours pour formuler leur projet d'orientation.

L'enquête sera sur le terrain entre la mi-mars et le début du mois de juin 2025 afin de s'inscrire dans le calendrier Parcoursup.

La Depp poursuivra ses investissements sur l'étude des parcours scolaires des élèves depuis l'entrée en petite section jusqu'à la fin de la formation initiale.

Au printemps 2025 débutera la collecte de l'enquête « famille 2025 » pour les parents des enfants du panel de petite section de 2021.

Ce panel d'entrants en petite section de maternelle en 2021 a obtenu un avis de conformité avec octroi du caractère obligatoire accordé par le comité du label en décembre 2024.

Le panel de petite section de 2021 a pour objectif principal de décrire et d'expliquer les parcours scolaires des élèves depuis l'entrée en petite section jusqu'à la fin de la formation initiale (hors enseignement supérieur). Il vise donc à analyser ces parcours et à identifier les facteurs de réussite ou de décrochage scolaire. Il permettra notamment de mettre en relation les performances scolaires des élèves avec les nombreuses informations sur les parcours et l'environnement familial et scolaire.

La Depp poursuivra ses investissements sur l'étude des parcours scolaires des élèves depuis l'entrée au collège jusqu'à la fin de la formation initiale.

La Depp mettra en place un nouveau panel d'environ 35 000 collégiens entrés en 2023 en sixième dans un collège public ou privé de France métropolitaine ou de DROM et qui seront suivis au moins jusqu'à la fin de leur scolarité initiale.

Au printemps 2025 débutera le pilote de l'enquête « famille 2026 » pour les parents des enfants de ce panel. Lors de l'enquête « famille 2026 » les enfants seront pour la majorité d'entre eux en classe de 4^e.

L'un des buts du suivi d'une telle cohorte est d'éclairer le système éducatif sur les parcours scolaires des élèves, leurs performances scolaires, le processus d'orientation des élèves, leur progression entre la 6^e et la fin de la scolarité obligatoire et de les relier notamment aux contextes de l'enseignement (type d'établissement, organisation scolaire, groupes de niveau, redoublement...) et à des informations précises sur le milieu socio-économique et familial de l'élève, la représentation des parents et de l'élève sur sa scolarité et son devenir, l'environnement éducatif de l'élève dans et hors l'établissement scolaire, les aspirations des familles.

Interroger les familles lorsque les élèves sont en 4^e vise à mieux comprendre la construction des projets d'orientation des élèves en recueillant les aspirations des parents et les projets d'orientation de leurs enfants avant d'entamer leur année de troisième.

Le dispositif de collecte de ce nouveau panel sera organisé, comme pour les deux panels précédents, autour de trois sources principales : une actualisation annuelle de la situation scolaire de l'élève à partir des systèmes d'information existants SYSCA (système d'information statistique consolidé académique) ; une enquête auprès des familles des élèves ; et des mesures des acquis cognitifs des élèves. Nous réfléchissons également à la faisabilité/pertinence d'enquêtes auprès des enseignants.

Des appariements avec d'autres données seront prévues pour compléter l'information sur les niveaux des acquis cognitifs des élèves (remontée évaluations exhaustives), sur les résultats aux examens (DNB, BAC, CAP), sur l'orientation en fin de 3^e et plus tard sur l'orientation post-bac.

Le passage devant le Cnis pour la demande d'opportunité est prévu en mars 2025.

La Depp poursuivra son investissement sur la connaissance des pratiques des enseignants

Le dispositif d'enquête « 1 000 écoles », après une phase d'expérimentation en 2024, connaîtra sa première année de mise en œuvre en mai 2025.

Centré sur les pratiques enseignantes identifiées par la littérature scientifique comme étant susceptibles de favoriser les apprentissages des élèves, il vise à documenter la mise en œuvre de ces pratiques à l'échelle nationale et à observer la manière dont les élèves répondent aux différentes configurations pédagogiques déclarées par les enseignants. Pour ce faire, sont interrogés, par voie de questionnaire en ligne, les enseignants d'une cohorte d'élèves entrés en CP en 2024 à chaque niveau de leur scolarité élémentaire et sont mobilisés les résultats aux évaluations nationales des élèves concernés. Ce dispositif d'enquête se déploiera jusqu'en 2029, année où les élèves entrés en CP en 2024 seront en CM2.

2025 verra la mise en œuvre de la deuxième édition de l'enquête Praesco Mathématiques.

Cette enquête périodique, adressée aux enseignants de CM2 et de 3^e, a pour objectif de décrire d'une manière générale les pratiques d'enseignement des mathématiques tout en examinant de manière plus approfondie certains aspects didactiques liés à l'enseignement de domaines spécifiques du programme scolaire tels que la numération, les nombres décimaux, la division et la résolution de problèmes pour le niveau CM2 ou le calcul littéral pour le niveau 3^e. Cette édition, qui fait suite à celle conduite en 2019, permettra d'observer de potentielles évolutions temporelles.

L'enquête déployée en 2024 auprès des enseignants de grande section de maternelle ayant eu en charge dans leur classe un ou plusieurs élèves issus du Panel 2021 **sera poursuivie en 2025** pour documenter le parcours pédagogique des élèves du Panel ayant bénéficié d'un allongement de scolarité au cycle 1 (maintien en moyenne section en 2023-2024 ou maintien en grande section en 2024-2025). Par ailleurs, de nouveaux résultats issus des données de l'enquête sur les pratiques enseignantes en petite section de maternelle adossée au Panel 2021 seront publiés pour éclairer la connaissance sur les pratiques d'enseignement des premiers apprentissages mathématiques en petite section.

2025 verra également la publication de nouveaux résultats concernant la 4^e édition de l'enquête internationale Talis (*Teaching and Learning International Survey*) sur l'enseignement et l'apprentissage, pilotée par l'OCDE et mise en œuvre par la Depp pour la France auprès d'un échantillon national représentatif d'enseignants. Ces résultats viendront enrichir les comparaisons internationales et temporelles sur la question des pratiques et conditions d'exercice des enseignants mises en évidence lors des éditions successives de l'enquête en France (2013 puis 2018).

2025 verra également la publication des résultats de l'enquête périodique Epode (édition 2022) qui interroge les enseignants exerçant en élémentaire et au collège sur un certain nombre de gestes professionnels constitutifs de leur métier, en s'intéressant à leur fréquence de mise en œuvre, à leur faisabilité dans leur contexte d'enseignement et au caractère prioritaire qu'ils revêtent plus largement dans le cadre de leur métier. Ces résultats, qui font suite à la première édition d'Epode en 2018, permettront de donner des éléments de comparaison temporelle sur l'évolution des pratiques enseignantes.

L'ensemble de ces résultats feront l'objet de présentations auprès des acteurs du système éducatif afin de favoriser leur diffusion et éclairer ainsi les choix de pilotage en matière de formation des enseignants notamment.

La Depp poursuit ses investissements pour rendre compte du bien-être à l'école et des phénomènes de victimation en milieu scolaire

En 2025, elle mènera une enquête pour rendre compte du climat scolaire et des phénomènes de victimation en milieu scolaire auprès des écoliers (CE2, CM1, CM2).

Ces enquêtes permettront de mieux appréhender les phénomènes de violence à l'école et prendre en compte le point de vue des victimes. Elles sont menées régulièrement auprès des élèves depuis 2011, en alternance auprès de collégiens et lycéens ; et depuis 2021 auprès d'écoliers. Pour la première fois, les CE2 seront inclus dans le champ de l'enquête. La Depp a obtenu pour cette édition un avis d'examen favorable délivré par le Cnis.

En 2025, elle mènera une enquête pour rendre compte du climat scolaire, des conditions de travail et des phénomènes de victimation en milieu scolaire auprès des personnels en école et établissement scolaire. Héritière des enquêtes de climat scolaire auprès du personnel et du baromètre du bien-être au travail et en adéquation avec les recommandations du Comité du label de la statistique publique, cette enquête permettra de quantifier le vécu professionnel des personnels enseignants comme non-enseignants affectés dans les écoles et établissements scolaires. L'enquête sera collectée tous les deux ans.

La Depp poursuit ses investissements pour rendre compte du cadre de vie à l'école et dans les établissements scolaires.

En 2025, la Depp initiera des travaux pour concevoir une enquête auprès des écoles et établissements scolaires publics et privés sous contrat permettant de répondre à une demande émergente autour des sujets relatifs au développement durable, à la qualité du bâti scolaire, à l'accessibilité des bâtiments et aux conditions d'accueil des élèves et personnels dans les écoles et établissements.

1.2 Exploitations nouvelles de fichiers administratifs ou de sources privées visant à créer des données statistiques non existantes ou se substituant à des enquêtes ;

refonte ou évolution importante d'un système d'information statistique existant

La Depp travaillera à l'enrichissement des statistiques sur le financement du système éducatif.

En mobilisant des données produites par la Dgesco¹, la Depp établira un état des lieux objectif des écarts de niveau de dépenses par élève entre établissements du second degré et des facteurs expliquant ces écarts, tout en veillant à la cohérence avec le compte de l'éducation. Cela donnera un cadre de référence là où de nombreux acteurs s'intéressent à la question de la dépense par élève du second degré.

La Depp poursuivra ses investissements en vue de la constitution et de l'exploitation de cohortes exhaustives d'élèves et d'apprentis.

La généralisation de l'INE dans les bases de données de la Depp permet désormais de constituer des cohortes d'élèves et d'apprentis plus aisément qu'auparavant et avec une meilleure qualité de suivi des parcours. La Depp a engagé un projet visant à construire un système d'information statistique permettant de constituer des cohortes par appariement de bases de données exhaustives, et de produire des indicateurs statistiques en suivi de cohorte (taux de passage, taux d'accès...). Le SI permettra à terme d'alimenter les publications statistiques et les indicateurs à usage interne au ministère sur le parcours des apprenants au sein du système éducatif jusqu'à leur entrée dans l'enseignement supérieur, ainsi que leurs résultats aux examens. Le projet s'attachera à évaluer la qualité du suivi des parcours reconstitués et à assurer une qualité d'appariement suffisante pour produire des résultats à un niveau fin. Une utilisation partagée du SI au sein de la Depp et des services statistiques académiques renforcera la cohérence des statistiques produites et permettra un gain d'efficacité. La phase de cadrage du projet s'achèvera au printemps 2025 et le projet devrait s'échelonner sur trois à quatre ans.

La Depp travaillera à l'enrichissement de ses données sur les carrières enseignantes.

Les questions de l'attractivité du métier enseignant et de ses différences territoriales poussent de plus en plus à analyser la situation des enseignants en termes de carrière : quelles sont les carrières des enseignants au sein du ministère ? Leur satisfaction est-elle liée à des mobilités géographiques ou professionnelles ? Le métier fait-il davantage l'objet de transitions professionnelles que par le passé, aussi bien pour le rejoindre que pour le quitter ? Qui y a recours ? Autant de questions sur lesquelles la Depp investit à la fois *via* des projets d'études et d'enrichissements de ses données. Elle a notamment un projet d'enrichissement de ces données avec des informations sur les vœux de mobilités ou un projet d'appariement avec des données du ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche pour éclairer les trajectoires universitaires avant de devenir enseignant. L'objectif est ainsi notamment d'apparier les données des personnes inscrites aux

¹Direction générale de l'Enseignement scolaire

concours enseignants en 2021 aux données Sise² pour analyser les trajectoires universitaires associées à plus ou moins de réussites aux concours puis de les suivre au sein du ministère *via* le panel des personnels pour voir ensuite le profil de ceux qui restent par rapport à ceux qui choisissent de quitter définitivement l'enseignement.

La Depp et la Dares souhaitent lancer des travaux d'appariement entre le système d'information sur l'apprentissage (SIA) qui permet de comptabiliser le nombre de contrats d'apprentissage et l'enquête Sifa qui recense les apprentis en centre de formation des apprentis. Ces travaux permettront de mieux comprendre les écarts entre les sources et ainsi de mieux documenter les raisons des écarts qui peuvent exister entre les statistiques sur les contrats et celles sur les effectifs.

La Depp poursuivra sa participation au groupe de réflexion sur l'avenir des enquêtes Générations du Cereq. Sur le plan méthodologique l'enjeu est de penser une refonte alliant données administratives et données d'enquêtes qui mette à profit au maximum les possibilités d'appariement nouvelles offertes aujourd'hui, et en pensant le dispositif en complémentarité avec les dispositifs InserJeunes et InserSup existants.

La Depp travaillera à la construction d'une base statistique de la carte scolaire.

La question de la mixité sociale, c'est-à-dire la distribution différenciée des élèves entre les établissements scolaires selon leur origine sociale, fait l'objet d'un travail statistique approfondi de la Depp. Afin que soit affiné l'éclairage de cette thématique, l'élaboration d'une base de données décrivant la carte scolaire des collèges, c'est-à-dire les règles d'affectation d'un élève dans un collège par rapport à son lieu de résidence, sera initiée par la Depp. Pour cela, les données de gestion de l'outil d'aide à l'affectation des élèves au collège (Affelnet 6^e) seront retraitées afin de pouvoir concevoir une base de données aux standards de la statistique publique. Ces données permettront ensuite la conception d'indicateurs et d'études sur le sujet.

1.3 Autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés

En 2025, la Depp participera à la construction et au suivi de nouveaux indicateurs comparatifs, coordonnés par les organisations internationales. En particulier, elle prendra en charge la partie de la collecte des données administratives UOE³ qui lui incombe, coordonnera dans ce cadre le travail d'autres services impliqués, notamment le Sies, et participera aux travaux d'Eurostat sur les indicateurs et collectes UOE. Elle contribuera au développement des indicateurs sur l'éducation publiés par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), procédera aux collectes de données permettant de suivre ces indicateurs, ainsi qu'à la coordination d'autres services impliqués, notamment le Sies. La Depp participera également aux nouveaux travaux du réseau européen Eurydice sur la comparaison des systèmes éducatifs en Europe. Dans ce cadre, elle coordonnera le travail des experts externes, notamment en matière

²Système d'information sur le suivi des étudiants

³Unesco OECD Eurostat

d'éducation à l'entrepreneuriat et à l'éducation numérique. Elle contribuera au suivi statistique de l'Objectif de développement durable n° 4 au sein des structures de coopération coordonnées par l'Unesco. Enfin, la Depp valorisera sous différentes formes les données et les analyses publiées dans la 5^e édition bisannuelle de son rapport *L'Europe de l'éducation en chiffres*, paru en décembre 2024. Elle procédera, fin 2025, à une mise à jour complète des fichiers de données associés à cette publication.

En 2025, la Depp poursuivra sa contribution aux statistiques internationales en matière de financement de l'éducation.

Elle participera en particulier à la révision de l'ouvrage *Regards sur l'éducation de l'OCDE* pour ce qui concerne le chapitre C, avec une nouvelle entrée par niveau de formation qui se substitue à une approche par indicateur. La Depp participera également aux travaux menés sous l'égide d'Eurostat pour améliorer les comparaisons internationales, notamment sur le sujet de la mesure des cotisations retraites. Ce sujet rejoint par ailleurs une problématique partagée avec le département des comptes nationaux de l'Insee.

Par ailleurs, la Depp s'engage régulièrement à garantir la qualité de ses indicateurs européens. Cette année, un travail particulier est dédié à l'amélioration de la qualité de l'indicateur européen sur la « part des jeunes diplômés de l'enseignement professionnel bénéficiant d'une expérience professionnelle en cours de formation ». Ce projet pourra amener à des ajustements dans les traitements actuels.

La Depp participera aux réflexions de l'Insee sur la mesure du volume de la production d'éducation dans les comptes nationaux.

L'intérêt marqué sur ce sujet est motivé par la question de la mesure de la productivité des services publics, celle des cotisations retraites ou encore le partage volume-prix des services non marchands dans les comptes nationaux dont la méthodologie a été questionnée par la crise sanitaire. La Depp sera associée à l'étude pilotée par l'Insee pour ce qui concerne l'éducation.

1.4 Création ou refonte d'un référentiel : répertoire, nomenclature, zonage

La Depp poursuivra le travail de modernisation du dispositif national réalisant l'attribution d'un identifiant unique aux élèves, apprentis et étudiants. Ainsi, plusieurs projets devraient être réalisés ou en tout cas initiés en 2025 :

- modernisation des échanges de données entre la BNIE (base nationale des identifiants élèves) et ONDE, le système de gestion de la scolarité du 1^{er} degré, par la mise en place d'un webservice BNIE et l'implémentation « pilote » de la nouvelle version de l'algorithme d'immatriculation fondée sur l'algorithme de la BRPP ;

- optimisation des scripts de détection des doublons d'INE dans le RNIE (Répertoire national des identifiants élèves, étudiants et apprentis) ;
- réalisation d'une étude d'impact sur la fusion de la BNIE et du RNIE ;
- évolution du SI statistique du 1^{er} degré avec notamment la mise en place d'une interface de résolution des litiges d'immatriculation du 1^{er} degré dans SYSCA en lieu et place de celle actuellement proposée par la BNIE.

La Depp engagera la refonte de la base centrale des nomenclatures (BCN).

La BCN est un système de gestion des nomenclatures élaboré au début des années 90 et utilisé par l'ensemble des applications qui composent le système d'information du ministère. Il permet d'assurer un « langage » commun à tous les niveaux du système d'information, de l'administration centrale aux établissements d'enseignement, en incluant les services déconcentrés. Les travaux de refonte permettront de mettre à niveau les technologies, d'améliorer l'ergonomie et de proposer de nouvelles fonctionnalités.

La Depp va réaliser une étude visant à évaluer l'impact du passage de la version 2003 à la version 2020 de la nomenclature PCS dans les SI du ministère.

En 2025, la Depp poursuivra son investissement dans l'analyse territoriale de façon à répondre à la demande forte qui lui est adressée sur ces sujets. Elle collaborera avec l'Observatoire des territoires (administré par l'Agence nationale de la cohésion des territoires) et le Sies afin de réaliser une étude commune consacrée aux disparités territoriales en matière d'enseignement scolaire et supérieur. Cette démarche s'inspirera en partie de la fiche d'analyse réalisée par l'Observatoire des Territoires en 2017 (« Éducation et enseignement supérieur, approches territoriales »), en prenant en considération, à la fois, des comparaisons internationales, et infranationales entre territoires français. Les angles retenus pour analyser les disparités territoriales seront choisis pour être complémentaires avec la publication de la Depp *Géographie de l'École*, dont la réédition sera également lancée en 2025.

La Depp collaborera avec ses partenaires de la statistique publique pour la réalisation d'un nouvel ouvrage *Insee Références* consacré aux services publics, piloté par l'Insee (parution prévue à l'automne 2026). La Depp travaillera plus particulièrement avec le Sies pour décrire le service public d'éducation, de la maternelle à l'enseignement supérieur. Cette contribution devrait prendre la forme de fiches consacrées notamment aux dépenses, aux personnels, aux établissements d'enseignement et aux diplômes obtenus en sortie du système éducatif.

1.5 Création ou rénovation d'outils et de produits de diffusion

La Depp participera à une publication commune avec la Dares et France Compétences pour objectiver la mesure du financement de l'apprentissage.

Le financement de l'apprentissage suscite des commentaires et questionnements renouvelés depuis la loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel. Dans ce contexte, la Depp participe à un groupe de travail méthodologique avec France Compétences et la Dares dont l'objectif est une publication commune en 2025 rendant compte de la mesure du financement de l'apprentissage. La publication envisagée, de type document de travail méthodologique, expliquera comment est financé l'apprentissage et mettra à disposition du grand public des éléments pour comprendre ce qui mesure les chiffrages produits par chacun des trois acteurs (compte de l'éducation, rapport sur l'usage des fonds, jaune budgétaire sur la formation professionnelle continue et à l'apprentissage) en les distinguant également d'autres chiffres en circulation (rapports de la Cour des comptes, comparaisons européennes).

La Depp travaillera avec la Dares à l'amélioration de ses produits de diffusion sur le dispositif InserJeunes pour une meilleure appropriation des informations.

Le dispositif InserJeunes, porté par la Depp et la Dares et construit par rapprochement de bases de données administratives exhaustives relatives à la scolarité (inscriptions des élèves et des apprentis) et à l'emploi (notamment la déclaration sociale nominative) a permis la diffusion de premiers indicateurs début 2021. Ces données exhaustives apportent un degré de précision et de robustesse que n'apportent pas des données issues d'enquêtes. InserJeunes permet ainsi de diffuser des taux d'insertion des jeunes sortant d'apprentissage ou de la voie professionnelle (de niveau CAP à BTS) au niveau des établissements (centre de formation d'apprentis et lycée professionnel). Ce dispositif répond à un besoin fort d'une connaissance fine de l'insertion des jeunes sortant du système éducatif selon la formation suivie dans un objectif de meilleur pilotage de l'offre mais aussi d'un meilleur service rendu aux jeunes et à leurs familles pour s'orienter. Ce dispositif est monté en charge en 2024 avec l'intégration de rémunérations et l'élargissement de son champ aux établissements du ministère de l'Agriculture. En 2025 des travaux complémentaires (travail sur le format des publications, amélioration du site de diffusion des informations...) seront réalisés afin d'améliorer la diffusion de tous ces indicateurs et permettre notamment aux jeunes et à leur familles une meilleure appropriation de ces informations.

2. Appariements de données individuelles utilisant le CSNS, prévus en 2025

Nom et finalité du dispositif final	Fichier 1		Fichier 2		Champ du fichier résultant de l'appariement
	Nom du fichier	Propriétaire	Nom du fichier	Propriétaire	
Comparer les	SIA	Dares	SIFA	Depp	Population des

sources sur les élèves en apprentissage et sur les contrats d'apprentissage					apprentis
Étudier les diplômes des enseignants	Panel des personnels	Depp	SISE	Sies	Enseignants de l'éducation nationale

SIES - SSM ENSEIGNEMENT -
MINISTÈRE DE L ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

0. Orientations pour 2025

Dans l'enseignement supérieur comme dans la recherche, les travaux développés récemment, ou nouveaux pour 2025, visent notamment à compléter la connaissance du fonctionnement et des comportements des acteurs en jeu, à tirer profit des améliorations et innovations apportées dans les systèmes d'information servant de base aux travaux de production statistique ainsi qu'à accompagner les nombreuses évolutions législatives et réglementaires de ces dernières années. Elles inspirent l'action du Sies dans l'information statistique du public, dans le partage des données, des outils techniques et méthodologiques avec la communauté de l'enseignement supérieur (établissements, rectorats) et dans leur évaluation, en propre ou par les chercheurs.

L'enseignement supérieur

En 2025, les priorités de production et de développements concernent encore les problématiques de l'orientation vers ou au sein de l'enseignement supérieur, ainsi que les indicateurs de parcours, de réussite et d'insertion. En particulier, l'enjeu majeur est la poursuite du développement du dispositif InserSup, dont la réalisation a été accélérée d'une année en 2023. Ce dispositif permet, à partir de l'appariement des déclarations sociales nominatives (DSN) avec les données Sise (Système d'information de suivi de l'étudiant), de produire des indicateurs d'insertion professionnelle des sortants du supérieur, au niveau établissement par formation. En 2024 InserSup a étendu ses productions aux diplômés de licence générale, d'écoles d'ingénieurs et d'écoles de commerce et enrichi les indicateurs produits par les rémunérations par formation au niveau national. En 2025, sa production sera étendue aux **écoles de la culture** et aux **BUT**⁴. Le dispositif augmentera sa couverture de l'emploi par l'intégration de la base des **non-salariés** produite par l'Insee. Et les indicateurs de rémunération seront établis au niveau plus fin des établissements.

Le deuxième enjeu est celui de la mise en service du référentiel sur les formations de l'enseignement supérieur (Fresq) et de son identifiant unique qui facilitera les remontées d'information sur les étudiants. Ce référentiel permettra d'exposer les formations qualifiées dans une source de données unique servant les activités métiers, décisionnelles et statistiques de l'enseignement supérieur.

Le troisième enjeu consistera en la poursuite du développement des appariements de sources sur les inscriptions et les diplômes des étudiants afin d'approfondir la description des trajectoires étudiantes à partir de cohortes et de mettre en place de nouveaux indicateurs de réussite étudiante. Enfin, le dernier enjeu sera la poursuite de l'appui à la conception et l'estimation des effets de la seconde phase de la réforme des bourses sur critères sociaux, en partenariat avec la

⁴Bachelor universitaire de technologie

sous-direction de la réussite et de la vie étudiante de la DGESIP⁵. L'objectif étant une mise en œuvre de la réforme à la rentrée 2026.

La recherche et le développement

Concernant la recherche et le développement, en 2024 le Sies a poursuivi l'adaptation de ses enquêtes afin de mieux suivre les mesures d'impact de la loi de programmation de la recherche et d'en améliorer la qualité et l'efficacité. L'unité statistique de l'enquête R&D auprès des entreprises a été modifiée dans l'ensemble du processus pour répondre au règlement européen, ce qui a occasionné des travaux méthodologiques importants. Le traitement des enquêtes sur la R&D dans les administrations a connu des évolutions applicatives importantes avec l'intégration du tableau de bord de l'emploi scientifique et l'abandon de l'application de gestion obsolète. Un nouveau millésime de l'enquête sur l'insertion professionnelle des docteurs a été réalisé, avec pour la première fois l'interrogation d'une cohorte cinq années après la diplomation.

Le Sies s'est engagé à respecter à partir de juin 2025 le règlement européen EBS en fournissant à Eurostat les données sur la R&D publique et privée de l'exercice N au plus tard le 30 juin N+2. En 2025, les travaux de modernisation des outils de production se poursuivent encore, notamment autour de l'enquête Mires⁶ sur le financement public de la R&D.

L'emploi d'enseignement et de recherche

Concernant l'emploi d'enseignement et de recherche, en 2025, le Sies poursuivra ses efforts pour répondre efficacement aux nouvelles initiatives lancées en 2024 par l'OCDE et notamment se mettra en mesure de répondre aux besoins en données du consortium ETER qui fait désormais office de nouvel observatoire européen de l'enseignement supérieur. Les travaux d'observation statistique de l'impact de la loi de programmation de la recherche seront poursuivis, que ce soit au niveau du volume d'emplois scientifiques, de l'utilisation des nouveaux contrats doctoraux ou de l'impact des mesures salariales. Il en sera de même concernant les projections de départs en retraite des titulaires de l'enseignement et la recherche, afin de mesurer l'impact du rebond des départs sur les tensions dans les recrutements à moyen et long terme.

La mise à disposition de l'information à tout public

En 2025, le Sies a pour objectif de poursuivre la consolidation de l'infrastructure informatique en termes d'administration des données, pour la conduite efficace des projets de data science. Le site de diffusion open data sera refondu en s'appuyant sur une nouvelle génération de portail afin de proposer une nouvelle expérience de navigation en recherche de données et d'analyse statistiques. Enfin l'année 2025 sera l'occasion de relancer la promotion, l'animation et l'enrichissement fonctionnel de l'application PAYSAGE de mise à disposition au sein du ministère de l'ensemble des données métier et statistiques, structurées, sur les acteurs et structures de l'Enseignement supérieur et de la recherche (ESR).

⁵Direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle

⁶Mission interministérielle Recherche et Enseignement supérieur

1. Travaux nouveaux et projets pour 2025

1.1 Enquêtes ponctuelles ou dont la périodicité est supérieure à 3 ans ; refonte importante d'enquêtes régulières

1. En 2025, le Sies mettra en production pour la première fois le dispositif refondu Sise (Système d'information de suivi de l'étudiant) sur les inscriptions et diplomations des étudiants en s'affranchissant complètement de SAS et en exploitant nouvelle interface avec les répondants. Les développements similaires seront portés sur les applications de collecte des enquêtes sur l'insertion professionnelle et les étudiants du supérieur des lycées privés hors contrat.
2. Parallèlement, concernant le dispositif d'enquêtes R&D, les travaux de remise à niveau des outils et méthodes de production se poursuivront avec d'une part, le développement d'une nouvelle application de gestion des enquêtes auprès des administrations, et d'autre part, l'amélioration du questionnaire de l'enquête auprès des entreprises et des traitements post-collecte de la partie relative au personnel. Le questionnaire de l'enquête auprès des entreprises sera revu également dans le cadre de l'évaluation de la loi de programmation de la recherche : les nouveaux contrats doctoraux seront pris en compte.

1.2 Exploitations nouvelles de fichiers administratifs ou de sources privées visant à créer des données statistiques non existantes ou se substituant à des enquêtes ; refonte ou évolution importante d'un système d'information statistique existant

1. Projet Trajectoire professionnelle des étudiants sortant de l'enseignement supérieur (InserSup).
Le Sies a déployé, fin 2023, la V1 du système d'information InserSup permettant de produire des indicateurs d'insertion professionnelle des diplômés sortants de Licence professionnelle et de Master des universités, à partir de l'appariement des fichiers des étudiants avec ceux de la déclaration Sociale Nominative (DNS) rendu possible avec le Code statistique non signifiant (CSNS) produit par l'Insee.
En 2025, le dispositif sera étendu aux diplômés des écoles de la Culture et aux BUT. Le dispositif augmentera sa couverture de l'emploi par l'intégration de la base des non-salariés produite par l'Insee. Les indicateurs de rémunération seront établis au niveau plus fin des établissements. Une amélioration des applications du système d'information sera effectuée en vue notamment de retourner davantage d'informations aux établissements. L'unification des données de InserSup avec les données des enquêtes insertions professionnelles, initiée en 2024, en vue d'exposer sur les plateformes (Parcoursup ou Mon Master) et sur l'Open data du ministère, des taux d'emploi intégrant ceux occupés à l'étranger que seules les enquêtes permettent de repérer, sera renforcée sur le champ des emplois non-salariés.
2. Afin de mieux appréhender l'emploi des étudiants et ses conséquences sur les parcours dans l'enseignement supérieur, la Dares et le Sies ont signé une convention d'appariement entre les données de la DSN et les fichiers d'inscriptions et de diplômes Sise, admission

post-bac et enquête 24 sur les diplômés de BTS. Les premiers travaux d'appariement et d'exploration seront finalisés par la Dares en 2025 et partagés avec le Sies. Les exploitations de ce nouvel appariement se poursuivront, notamment pour le Sies avec les comparaisons de réussite étudiante en fonction de la position individuelle vis-à-vis de l'emploi durant les études.

3. Nous maintenons une chaîne informatique qui réalise des prévisions de départs des personnels sur le champ des organismes de recherche et des universités, prévisions qui prennent notamment en compte l'impact de la loi de réforme des retraites de janvier 2014. Cet outil sera adapté en 2025 pour prendre en compte et mesurer l'impact de la réforme des retraites de 2023 sur ces prévisions.
4. Les données sur les brevets seront exploitées dans le but de pouvoir les caractériser au regard de leur impact environnemental, selon la nomenclature développée par l'OCDE.

1.3 Autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés

1. Après la première phase de réforme des bourses étudiantes sur critères sociaux (revalorisation du barème effective à la rentrée 2023), la deuxième phase de réforme de ses bourses visera à abandonner l'actuel barème pour linéariser le calcul du montant des bourses en fonction des revenus familiaux, avancer d'une année la prise en compte des revenus fiscaux entrant dans ce calcul et envisager des alternatives au revenu brut global actuellement utilisé. Le Sies continuera d'assurer la production de nombreuses simulations pour estimer les effets de ces réformes possibles : coût des mesures, effets sur les bénéficiaires, dénombrement des personnes avantagées ou désavantagées par les évolutions, etc. La Drees pourra apporter, *via* l'utilisation de son modèle Ines permettant d'estimer les conséquences des réformes envisagées sur la population des étudiants non actuellement boursiers, son concours pour compléter les estimations proposées par le Sies.
2. Afin de mieux appréhender la santé des étudiants, la sous-direction de la vie étudiante du MESR et le Sies ont sollicité la Caisse nationale d'assurance maladie (Cnam) et la Drees pour élaborer des statistiques régulières fondées sur le Système national de données de santé (SNDS). La réalisation du premier appariement entre les données devrait aboutir d'ici 2026 et d'ici là, les travaux réglementaires (Cnil, CESREES, etc.) et préparatoires (attribution du NIR à partir de l'INE par l'Insee) se poursuivront.

1.4 Création ou refonte d'un référentiel : répertoire, nomenclature, zonage

La DGESIP prévoit depuis 2024 l'élaboration d'un nouveau système d'information (Fresq, formations reconnues de l'enseignement supérieur de qualité) répertoriant l'ensemble des formations de l'enseignement supérieur reconnues (accréditées, visées...) par le MESR. Ce répertoire devrait permettre des gains d'efficacité et de qualité du dispositif Sise (Système d'information de suivi de l'étudiant) sur les inscriptions et diplomations des étudiants. Le Sies assure l'assistance à maîtrise d'œuvre de cette refonte.

Courant 2025, le référentiel sera alimenté progressivement par les offres de formation des écoles de commerce (ouverture du service au 13 janvier 2025), des écoles d'ingénieurs et des autres établissements (ouverture au 1^{er} avril 2025). Sous couvert de la reconnaissance des formations diplômantes par le processus d'accréditation déployé avec les agences d'évaluation du HCERES⁷, de la CTI⁸ et de la CEFDG⁹, il répertoriera d'ici la fin de l'année l'ensemble des offres des diplômes de type LMD, des grades de licence et de master ainsi que des diplômes visés. Elles contribueront à la première cartographie des formations de qualité de l'ESR.

1.5 Création ou rénovation d'outils et de produits de diffusion

1. En 2025, de nouvelles données seront mises à disposition en open data sur le site data.esr.gouv.fr :
 - l'insertion professionnelle des licences générales, écoles d'ingénieur et de commerce *via* InserSup ;
 - les données relatives à l'insertion professionnelle des docteurs seront enrichies avec les résultats de la cohorte 2020 ;
 - plusieurs jeux de données relatifs à la R&D dans les administrations seront publiés en 2025.

2. En 2025, le site de diffusion open data sera refondu en s'appuyant sur une nouvelle génération de portail afin de proposer une nouvelle expérience de navigation en recherche de données et d'analyse statistiques. Ce nouveau portail référencera l'ensemble des formes que peuvent prendre la donnée (jeux de données ouverts, API, applications, tableaux de bord, publications) et proposera des fonctionnalités de recherche et un parcours utilisateurs facilitant l'identification de ressources pertinentes. Il proposera également des fonctionnalités de personnalisation (favoris, alertes...).

2. Appariements de données individuelles utilisant le CSNS, prévus en 2025

Nom et finalité du dispositif final	Fichier 1		Fichier 2		Champ du fichier résultant de l'appariement
	Nom du fichier	Propriétaire	Nom du fichier	Propriétaire	
Projet InserSup, trajectoire professionnelle des étudiants sortant de l'enseignement supérieur – aider	Sise 2020-2021, 2021-2022 et 2022-2023	Sies	DSN (Sismmo)	Dares	Les étudiants sortant en 2021, 2022 et 2023 d'un établissement d'enseignement supérieur et ne

⁷Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur

⁸Commission des Titres d'Ingénieur

⁹Commission d'évaluation des formations et diplômes de gestion

les étudiants à choisir leur orientation en fournissant, de manière localisée, les taux d'insertion par formation et d'établissement					poursuivant pas leurs études
Projet InserSup, trajectoire professionnelle des étudiants sortant de l'enseignement supérieur – aider les étudiants à choisir leur orientation en fournissant, de manière localisée, les taux d'insertion par formation et d'établissement	Sise 2020-2021, 2021-2022 et 2022-2023	Sies	Base SIA	Dares	Les apprentis sortants en 2021, 2022 et 2023 d'un établissement d'enseignement supérieur et ne poursuivant pas leurs études
Base MmoSup, Emploi des étudiants inscrits et diplômés de l'enseignement supérieur	Sise, BPBAC, enquête 24	Sies	DSN (Sismmo)	Dares	Étudiants en emploi en France

**CAISSE NATIONALE DES ALLOCATIONS FAMILIALES - CNAF –
DIRECTION DES STATISTIQUES, DES ÉTUDES ET DE LA RECHERCHE (DSER)**

0. Orientations pour 2025

Plusieurs grandes réformes inscrites dans la convention d'objectifs et de gestion (COG) 2023-2027 entre la CNAF et l'État entrent en vigueur en 2025 : le service public de la petite enfance, la généralisation du préremplissage avec les données du dispositif de ressources mensuelles (DRM) des déclarations trimestrielles de ressources pour le revenu de solidarité active (RSA) et la prime d'activité dans le cadre de la « solidarité à la source » ; les réformes du Complément de libre choix du mode de garde (CMG) de la prestation d'accueil du jeune enfant (Paje) ; la contribution à France travail au titre des bénéficiaires du RSA (inscription obligatoire et automatique des bénéficiaires du RSA ; modification du régime des sanctions). La préparation, le suivi et l'évaluation de ces réformes mobilisent fortement les équipes de la Direction des statistiques, des études et de la recherche (DSER) de la CNAF.

À ce stade de l'année, la vision des travaux nouveaux et projets 2025 n'est pas encore tout à fait précise, l'exercice de programme de travail de la DSER s'étalant sur le premier trimestre. Se dégagent néanmoins déjà au moins deux projets emblématiques pour l'année qui commence :

- le développement de notre plateforme de mise à disposition de séries statistique, nommée « Cafdata », qui permettra d'enrichir les données exposées notamment en ajoutant celles relatives à l'action sociale et aux structures financées par la branche Famille, de faciliter l'appropriation de ces données par de nouvelles datavisualisations et de mettre en œuvre certaines des recommandations formulées par l'Autorité de la statistique publique et le Comité du Label du CNIS lors du renouvellement début janvier de la labellisation des séries produites par la CNAF ;
- la fin de la collecte, l'exploitation et la publication des résultats de l'enquête nationale sur les besoins de personnel en crèche.

La DSER poursuivra en 2025 l'alimentation de la statistique publique en données individuelles ou agrégées, sa participation et sa contribution financière aux opérations de la statistique publique relevant de son champ d'actions et son implication dans la maintenance, l'actualisation et l'amélioration des outils de microsimulation partagés.

Avec la DREES et l'Insee, la CNAF poursuivra son investissement dans la compréhension des données du dispositif de ressources mensuelles (DRM) et l'exploitation de l'enrichissement de l'ERFS avec ces données mensuelles.

La CNAF poursuivra ses travaux sur les données massives et l'intelligence artificielle, notamment en explorant les possibilités de l'intelligence artificielle générative et en développant des outils pour aider à l'amélioration de la relation de service.

La CNAF maintiendra aussi en 2025 sa participation active aux travaux de l'Administrateur ministériel des données, des algorithmes et des codes source (AMDAC) pour le périmètre Solidarités-Santé, notamment les groupes de travail sur l'anonymisation et la pseudonymisation des données.

Enfin, pour donner un aperçu des travaux d'études, de recherches et d'évaluations conduits en parallèle, il est prévu une dizaine de projets nouveaux en 2025 : étude sur l'accueil des enfants en situation de handicap dans les accueils de loisirs ; étude sur les situations d'habitats nouvelles ; étude sur les effets des sanctions sur les trajectoires de bénéficiaires du RSA (avec la Dares) ; évaluation de l'expérimentation de socialisation dans les Lieux d'accueil enfants-parents ; évaluation de l'expérimentation de l'accompagnement individuel à la parentalité ; évaluation des dispositifs d'accompagnement des Caf proposés aux victimes de violences conjugales ; recherche sur le télétravail et les évolutions des configurations familiales à partir de l'enquête Emploi en continu et de l'enquête Familles et employeurs ; programme de recherche sur l'intervention sociale, en partenariat avec la Mire (DREES) et l'Institut national du travail social (INTS).

1. Travaux nouveaux et projets pour 2025

1.1 Enquêtes ponctuelles ou dont la périodicité est supérieure à 3 ans ; refonte importante d'enquêtes régulières

- Enquête nationale sur les besoins de personnel en crèches

L'enquête **porte sur les besoins de professionnels en crèche, dans l'objectif d'évaluer les tensions de personnels qui pèsent sur les conditions de travail de ces professionnels et ses conséquences sur l'offre de places en crèche**. Cette enquête couvre l'ensemble des crèches collectives, crèches parentales, multi-accueils ou micro-crèches, financées par la prestation de service unique (PSU) ou la prestation d'accueil du jeune enfant (Paje). Elle s'adresse aux personnes responsables des ressources humaines ou des recrutements de la crèche et permettra de mesurer le nombre de postes vacants pendant une semaine de référence, la raison de la vacance, et les éventuelles difficultés de recrutement rencontrées.

- Enquête quantitative sur la parentalité et la transmission intergénérationnelle

Cette enquête, qui s'appuiera sur la passation d'un questionnaire en ligne, éclairera l'entrée en parentalité et la question des transmissions intergénérationnelles. Les principales thématiques du questionnaire sont : l'entrée en parentalité (projet et arrivée des enfants, y compris par adoption ou procréation médicalement assistée) ; la transmission intergénérationnelle (choix du nom de famille, éléments de l'histoire familiale, valeurs éducatives) ; l'entraide familiale (contacts avec les grands-parents, aides apportées au quotidien ou dans le projet d'enfants) ; les relations avec les institutions en lien avec les enfants. Cette étude fait une place aux parents de même sexe, à leur histoire personnelle et à l'incidence que cela peut avoir sur leurs relations personnelles ou avec les institutions. L'échantillon envisagé est de 9 000 allocataires des Caf parents d'au moins un enfant, ce qui permettra d'avoir un nombre suffisamment important de situations familiales spécifiques.

1.2 Exploitations nouvelles de fichiers administratifs ou de sources privées visant à créer des données statistiques non existantes ou se substituant à des enquêtes ; refonte ou évolution importante d'un système d'information statistique existant

- Seconde étape de la modernisation du système d'information décisionnel de la Branche famille

Les données ont bien été migrées dans le nouvel environnement et les programmes réécrits dans les langages appropriés. Pour autant, il semble nécessaire de moderniser la structure des tables pour quelles correspondent aux nouveaux besoins des utilisateurs, respectent le cadre du règlement général de protection des données et permettent des traitements de données efficace dans un univers de données distribuées. Dans ce cadre, des travaux de conception et de restructuration des bases de données vont être engagés dès cette année.

- Enrichissement des données sur les EAJE avec la DSN

L'année 2024 a permis de fiabiliser les bases administratives de la CNAF sur les établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE, financés par la PSU ou par la Paje), notamment le numéro de siret associé à la structure. Cela permettra d'engager en 2025 des échanges de données avec l'Urssaf Caisse nationale afin d'enrichir les bases avec des données de la DSN (données à l'établissement comme les ETP, la masse salariale...) ou individuelles sur les salariés de ces structures. Ces travaux font l'objet d'échanges réguliers avec la Drees, la Dares et la direction de la Sécurité sociale (DSS).

- Projet MiDAS

Comme les années précédentes, la CNAF participera en tant que producteur de données au projet d'appariement de données administratives MiDAS (Minima sociaux, Droits d'assurance chômage et parcours salariés), base de données construite par la DARES permettant de reconstituer les trajectoires professionnelles de l'ensemble des inscrits à France Travail et des bénéficiaires de minima sociaux. La CNAF fera également une demande d'accès auprès du comité du secret pour exploiter ces données en liaison avec la DARES. Ces travaux porteront notamment sur les bénéficiaires du RSA.

- Étude sur les effets des sanctions sur les trajectoires des bénéficiaires du RSA

En 2024, les données disponibles sur les sanctions émises à l'encontre des bénéficiaires du RSA ont été explorées afin d'éclairer le débat public dans le contexte des réformes de France travail. Ces travaux ont été menés en partenariat avec la DARES. En 2025, cette étude exploratoire fera l'objet d'une publication dans la collection *L'e-ssentiel* de la CNAF.

Les travaux se poursuivront pour mieux comprendre les trajectoires des bénéficiaires du RSA après une sanction, pour le régime de sanction en vigueur avant la réforme de janvier 2025 (à compter de 2025, les nouvelles modalités du dispositif de sanctions restent à définir dans le cadre des décrets d'application à venir). L'exploitation des données de la CNAF et de la base MIDAS devrait permettre d'estimer l'effet des sanctions émises à l'encontre des bénéficiaires du RSA, notamment quant au retour à l'emploi et au recours aux prestations.

- Appariement ERF5-DRM

L'appariement de l'ERFS 2021 avec le DRM est disponible depuis avril 2024, celui de l'ERFS 2022 le sera courant 2025. Des travaux de validation, recettage et redressement sur le millésime 2021 réalisés en 2024 sont poursuivis en 2025 dans le but de constituer une base statistique ERF5-DRM 2021 exploitable à la fin du premier semestre 2025.

1.3 Autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés

- Fichier localisé des enfants usagers d'établissement d'accueil du jeune enfant (EAJE) – Filoué

Filoué est une remontée administrative des données de gestion des EAJE, qui est appariée avec les données des allocataires des Caf. Elle sera mise à disposition sur le site du CASD en 2025.

1.4 Création ou refonte d'un référentiel : répertoire, nomenclature, zonage

- Intégration des nouveaux zonages

Des travaux sur les bases géographiques de la CNAF vont être engagés afin de bien intégrer les nouveaux zonages dans les référentiels géographiques (QPV2024, FRR notamment).

1.5 Création ou rénovation d'outils et de produits de diffusion

- Mise à disposition de séries statistiques

La DSER a mis en place en 2024 une nouvelle plateforme pour exposer ses données et le 9 janvier 2025, l'Autorité de la statistique publique (ASP) a attribué le label d'intérêt général et de qualité statistique aux séries statistiques de niveau national, régional et départemental. Le premier semestre 2025 sera consacré à la finalisation d'un projet de datavisualisation des données, à l'ajout de nouveau jeux de données et à la prise en compte d'une partie des recommandations de l'ASP relatives au développement des métadonnées. Le second semestre ouvrira un projet avec l'Insee visant à appliquer la même méthode de floutage des données infradépartementales pour respecter le secret statistique afin que les données présentées sur le site de l'Insee et sur le Cafdata soient identiques. En parallèle de nouvelles datavisualisations seront proposées sur le site.

- SERVICE DES RETRAITES DE L'ÉTAT -
DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

0. Orientations pour 2025

Le Service des retraites de l'État (SRE) est un service à compétence nationale qui gère le régime de retraite de la fonction publique de l'État (2,5 millions de pensionnés et 60 milliards d'euro de dépenses en 2024). À ce titre, il dispose d'un système d'information structuré autour de plusieurs applicatifs de gestion à partir duquel différentes bases statistiques sont élaborées. Les deux principales sources d'information sont la base des comptes individuels retraite (CIR) et la base des pensions. Le Bureau Financier et Statistique (BFiS) assure la production et la diffusion d'informations sur le régime et répond aux demandes d'informations que lui adressent les parlementaires, la Cour des comptes, le conseil d'orientation des retraites, la direction du budget, certains SSM (Santé, Défense, éducation nationale, enseignement supérieur) ou les ministères employeurs. Pour mener à bien ses missions prospectives, il mobilise un outil de micro-simulation intitulé « Pablo », refondu en 2023.

Les orientations générales du Bureau financier et statistiques pour 2025 sont doubles, autour de la poursuite de l'amélioration continue des travaux et d'une réflexion sur la valorisation des travaux. D'autres considérations, notamment relatives au contexte budgétaire atypique de l'année 2025, en lien avec le rôle de responsable des programmes budgétaires 741 et 743, mobilisent les ressources du BFiS. De par son objet d'observation (les retraites) et l'importance budgétaire des dépenses associées, les travaux généraux du BFiS s'inscrivent tout naturellement dans l'Avis général n°4 du CNIS (Rendre compte des enjeux générationnels dans les statistiques).

Les principales mises en production de la refonte du système d'information du SRE (MUTSI) devraient être livrées au cours du premier semestre 2025. Ces dernières impactent les processus métiers, et altèrent la structure des données de gestion. Un enjeu crucial en 2025 pour le BFiS est donc d'adapter ses chaînes de production statistiques à la mise en place progressive de ses nouvelles applications et procédures de travail, pour limiter les ruptures de séries liées à la migration. La mise en place de contrôles automatisés pour la détection d'anomalies est également planifiée.

Les évolutions législatives récentes, comme la mise en place de la retraite progressive dans la fonction publique, ou potentiellement à venir, comme les réflexions autour d'une réforme sur l'invalidité non-professionnelle nécessitent également des enrichissements de l'outil de micro-simulation, pour affiner et étendre ses champs d'analyse, hors de la retraite usuelle liquidée pour motif vieillesse. En outre, les changements structurels et progressifs sur les carrières des fonctionnaires d'État impliquent d'adapter en continu l'outil de micro-simulation pour accroître la précision des estimations.

Conformément à l'avis général n°11, le BFiS souhaite renforcer ses efforts pour mieux valoriser ses différents travaux. Divers leviers sont possibles, avec une refonte du site internet du SRE

prévue pour le premier trimestre 2025, mais également, à la suite d'une recommandation de la Cour des comptes, la mise en place d'échanges avec les employeurs sur les prévisions de départ, ou encore la participation à des colloques et séminaires méthodologiques.

1. Travaux nouveaux et projets pour 2025

1.1 Enquêtes ponctuelles ou dont la périodicité est supérieure à 3 ans ; refonte importante d'enquêtes régulières

SO

1.2 Exploitations nouvelles de fichiers administratifs ou de sources privées visant à créer des données statistiques non existantes ou se substituant à des enquêtes ; refonte ou évolution importante d'un système d'information statistique existant

- En l'absence d'accès à la déclaration sociale nominative, le BFiS dispose désormais d'un accès au fichier statistique anonymisé des rémunérations des militaires et agents de la fonction publique d'État payé par la paye automatique (INDIA-REMU), soit environ 95 % des agents de la fonction publique d'État. Des exploitations de ce fichier pour enrichir le système d'information sur les éléments de rémunération non-générateurs de droit à retraite sont prévues. L'objectif est de fiabiliser le calcul des taux de remplacement (rapport entre le dernier salaire et le premier montant de pension). Cet indicateur est un élément central de comparaison entre régimes de retraite, au coeur
- Comme évoqué supra, la refonte généralisée du système d'information, et l'interconnexion avec certaines données de la Caisse des dépôts nécessite une adaptation totale des chaînes de production statistiques au cours du premier semestre 2025.

1.3 Autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés

- Comme évoqué supra, la modernisation et amélioration de l'outil de micro-simulation Pablo, avec pour but qu'il devienne d'ici la fin 2025 l'outil unique de projection de l'ensemble des travaux de prévisions du BFiS. En effet, même si à ce jour, Pablo est l'outil principal, plusieurs autres dispositifs de prévisions coexistent quand l'horizon de projection est de court terme (travaux budgétaires, qui s'appuient encore sur un autre outil appelé Paco) ou quand les évolutions législatives sont encore récentes (retraite progressive, qui n'est pas encore simulée par Pablo).
- Compte tenu du contexte budgétaire, de nombreuses évaluations d'impact de réforme sont anticipées en 2025 avec la direction du Budget.
- Réponse à l'enquête obligatoire de la DREES, pour constitution de l'Échantillon Inter-régime des Retraites, avec prises en compte de nouvelles caractéristiques, notamment la retraite progressive.

1.4 Création ou refonte d'un référentiel : répertoire, nomenclature, zonage

SO

1.5 Création ou rénovation d'outils et de produits de diffusion

- Refonte du site internet du SRE, sur lequel le BFiS diffuse bi-annuellement ses chiffres clés.
- Productions de notes à destination des ministères employeurs sur les prévisions de départ ;
- Proposition de notes pour valorisation auprès du grand-public des travaux d'expertises réalisées à la demande de partenaires ;

MUTUALITÉ SOCIALE AGRICOLE

0. Orientations pour 2025

La direction des Statistiques, des Etudes et des Fonds (DSEF) de la Caisse Centrale de la Mutualité Sociale Agricole (CCMSA) produit, valide et met à disposition les statistiques du régime agricole.

Ces statistiques visent à améliorer la connaissance des populations agricoles et à permettre à l'ensemble des acteurs concernés de disposer de données fiables et validées pour alimenter la réflexion sur la protection sociale agricole, son évolution ainsi que sur l'emploi non-salarié et salarié dans le champ de couverture du régime agricole.

Forte de ses capacités d'observation et d'expertise, les ambitions de la MSA en matière de production et de diffusion de l'information statistique relative à l'environnement économique et social des mondes agricoles et ruraux se traduisent par plusieurs engagements de la Convention d'Objectif et de Gestion (COG) nouée avec l'Etat sur la période 2021-2025 :

- Le renouvellement de la labellisation des séries statistiques par l'autorité de la statistique publique et l'élargissement du périmètre couvert, ainsi que la reconnaissance d'intérêt général de séries statistiques (obtenu en octobre 2024) ;
- L'amélioration de la connaissance de ses bénéficiaires, de leurs situations et trajectoires en développant la data science ou les outils d'analyse et d'évaluation ex post et ex ante des politiques publiques ;
- Le renforcement de la lisibilité et de l'accessibilité de son offre et l'approfondissement de la démarche d'ouverture des données.

Suite à la labellisation des séries statistiques de la MSA par l'Autorité de la Statistique Publique (ASP), en octobre 2024, l'ASP a initié des travaux réunissant Santé Publique France, l'Inca, la Cnam et la MSA. En lien avec la Drees, l'ASP souhaite l'élaboration d'une fiche méthodologique explicitant les définitions de la morbidité, les algorithmes utilisés pour établir la morbidité donnant lieu à remboursement, ainsi que révisions annuelles des séries diffusées, et les différences éventuelles entre les producteurs.

En effet, l'ASP souhaite que les séries statistiques de la Cnam et la MSA relatives à « la morbidité prise en charge par le système de soins » - déjà mises en ligne par ces deux producteurs - puissent faire l'objet d'une demande de reconnaissance d'intérêt général, dans la mesure où elles font référence dans le débat social, et sont largement utilisées par les décideurs publics. Cela implique notamment la production d'une fiche commune avec SPF visant à expliquer les différences avec les autres estimations de morbidité, établies par SPF.

1. Travaux nouveaux et projets pour 2025

1.1 Enquêtes ponctuelles ou dont la périodicité est supérieure à 3 ans ; refonte importante d'enquêtes régulières

Sans objet

1.2 Exploitations nouvelles de fichiers administratifs ou de sources privées visant à créer des données statistiques non existantes ou se substituant à des enquêtes ; refonte ou évolution importante d'un système d'information statistique existant

L'outil de cartographie dynamique des données statistiques locales de la MSA, GéoMSA (<https://geomsa.msa.fr>), sera enrichi d'un portrait de territoire en lien avec la thématique de la santé et la sécurité au travail (SST).

Ce portrait offrira la possibilité d'éditer, sous forme de rapport, une synthèse des principaux indicateurs d'un territoire spécifique sur cette thématique en les comparant à ceux d'une zone de référence (France, région, département).

L'objectif est d'aider les référents SST des 35 caisses de MSA à réaliser des diagnostics territoriaux. Ces derniers leur permettront d'orienter leur stratégie de prévention des risques professionnels et de préparer le futur plan de SST en agriculture.

Les travaux de micro-simulation sur les retraites agricoles se poursuivront en 2025 avec l'intégration des différentes réformes à venir permettant de modéliser et d'estimer les montants de pensions des futurs retraités non-salariés agricoles dans le contexte de réforme de l'assiette de cotisation et du mode de calcul de la pension des non-salariés agricoles sur les 25 meilleures années de la carrière.

La MSA poursuivra l'enrichissement de son offre de données au Centre d'Accès Sécurisé aux Données (CASD): Il est prévu dans le courant de l'année de mettre à disposition des chercheurs des données sur les Non-salariés agricoles des DROM et des données sur le champ de l'emploi salarié relevant du régime agricole.

1.3 Autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés

Les travaux d'accompagnement méthodologique en vue de l'évaluation de la fraude (manque à gagner ou indus) au régime agricole se poursuivront en 2025 et alimenteront l'observatoire du travail dissimulé hébergé par le Haut Conseil du Financement de la Protection Sociale (HCFIPS). Plus particulièrement, les travaux d'estimation sur la branche famille serviront à mettre en place une stratégie d'évaluation de la qualité des modèles mis en place jusqu'ici et de la capacité de prise en compte du biais de sélection dans les données issues des contrôles. De plus, une réflexion méthodologique combinée à de l'expertise terrain va être lancée pour l'évaluation du travail

dissimulé total (dissimulation totale d'activité et/ou d'emploi salarié).

En 2025, la DSEF poursuivra ses travaux pour la mise en place d'un observatoire des mortalités. Cet observatoire a pour objectif d'identifier les facteurs de risques de mortalité par suicide des ressortissants du régime agricole et de développer des actions préventives. Il fera l'objet d'un suivi annuel et s'inscrit dans le plan interministériel de prévention du mal-être. Il a pour objectif de mettre en évidence de potentiels liens entre la survenue d'un suicide et certaines caractéristiques socio-économiques ou individuelles, ou encore liées à l'activité agricole, qui pourraient constituer des facteurs de risque de suicide (cessation d'activité, mise en invalidité, maladie professionnelle, accident de travail ...). La mise en place d'un observatoire statistique des mortalités permettra de mettre en relation les données issues des fichiers de la MSA concernant les salariés et non-salariés agricoles avec les données du CépiDc relatives aux causes de décès.

Durant l'année 2025, la DSEF a pour objectif d'évaluer le non recours à la complémentaire santé solidaire (C2S) pour les allocataires du RSA. L'ambition poursuivie est de produire une analyse, ainsi qu'une quantification du non recours à la C2S, d'abord sur un champ restreint puis, dans un second temps, d'élargir le champ d'étude. Ces travaux se dérouleront dans le cadre d'un projet de mise en place d'un Gouvernance des données, en collaboration avec la direction informatique (IMSA).

La DSEF poursuivra, en 2025, ses travaux de modélisation des comportements individuels des assurés agricoles : ces travaux porteront d'une part, sur les comportements déclaratifs des cotisants et d'autre part, sur les bénéficiaires de prestations services par la branche famille. L'année 2025 sera également marquée par la poursuite des travaux dans le champ du travail dissimulé, avec une modélisation plus sophistiquée du comportement des cotisants.

1.4 Création ou refonte d'un référentiel : répertoire, nomenclature, zonage

Sans objet

1.5 Création ou rénovation d'outils et de produits de diffusion

Dans le contexte de sa stratégie d'ouverture de ses données, la MSA proposera d'enrichir la connaissance sur le monde agricole en parcourant les données du régime sous forme de récits. Une plateforme de data visualisation « Dataviz MSA » sera mise en ligne avec deux récits et aura vocation à s'enrichir progressivement :

- *Portraits de santé et des principales pathologies des ressortissants agricoles,*
- *Les territoires et l'accessibilité aux soins.*

- URSSAF -
UNIONS DE RECOUVREMENT DES COTISATIONS DE SÉCURITÉ
SOCIALE ET D ALLOCATIONS FAMILIALES

0. Orientations pour 2025

L'Urssaf Caisse nationale pilote et anime le réseau des Urssaf pour assurer le recouvrement et la gestion des cotisations et contributions sociales ainsi que l'accompagnement de près de 10 millions de cotisants. A partir des données de gestion du recouvrement, l'Urssaf dispose de différentes sources de données qui sont mobilisées à des fins statistiques. Elle produit notamment des séries trimestrielles d'effectifs salariés employés par les entreprises affiliées au régime général, mesure la masse salariale ainsi que les montants des exonérations. Elle produit également des statistiques conjoncturelles sur l'emploi salarié des particuliers employeurs et sur les embauches de salariés. Avec l'intégration du régime social des indépendants (RSI) en 2020, un observatoire statistique des travailleurs indépendants a été créé. Il assure une continuité dans la connaissance des travailleurs indépendants et de leur protection sociale, de manière structurelle et conjoncturelle. L'Urssaf produit chaque année des estimations du manque à gagner en matière de cotisations et contributions sociales dans le cadre de l'observatoire du travail dissimulé porté par le Haut Conseil pour le financement de la protection sociale (HCFiPS). Les travaux d'appui aux métiers du recouvrement et du contrôle contribuent à la qualité des données déclaratives de la déclaration sociale nominative (DSN) et à l'expertise du réseau des statisticiens de l'Urssaf sur la DSN.

L'Urssaf est très attachée à la dimension statistique publique de son activité. Ses séries nationales d'effectifs salariés et de masse salariale ainsi que celles d'embauches sont labellisées par l'Autorité de la Statistique Publique. Une publication conjointe Urssaf/Dares/Insee d'estimations trimestrielles d'emploi a lieu depuis 2017.

D'autres séries statistiques ont également la qualité de statistiques publiques à visée d'information générale :

- indemnisation du chômage partiel ;
- masse salariale mensuelle ;
- exonérations de charges sociales ;
- taux d'impayés (hors taxations d'office) des entreprises de 10 salariés ou plus ;
- nombre de redressements judiciaires, de liquidations judiciaires, de sauvegardes ;
- particuliers employeurs : nombre en fin de trimestre, volume horaire déclaré, masse salariale nette déclarée ;
- auto-entrepreneurs : nombre et chiffre d'affaires.

Ces informations statistiques diffusées dans le cadre des publications « Stat'Ur » ou « baromètre mensuel » font également l'objet de mises à dispositions de jeux « open data » sur le site open.urssaf, dont certains sont accompagnés de datavisualisations.

Des sources statistiques très détaillées sont en outre mises à disposition via le centre d'accès sécurisé aux données (CASD). Les plus utilisées sont : Jeunes Entreprises Innovantes ; Bordereau Récapitulatif de Cotisations ; Déclaration préalable à l'embauche ; Reports Covid – régime général et travailleurs indépendants.

En 2025, en lien avec la DARES, les analyses statistiques continueront d'être enrichies par des informations portant sur les conventions collectives des entreprises. Cette information sera ajoutée au fichier de détail trimestriel que l'on partage avec l'Insee et la Dares et qui est utilisé pour les estimations trimestrielles d'emploi. Cet ajout permettra de suivre l'évolution conjoncturelle des effectifs au niveau de la branche ainsi que des différentes assiettes de cotisations et des dispositifs d'exonération. Elle pourra aussi être utilisée pour les analyses par branche, en lien avec la DARES.

La construction du système d'information sur les travailleurs indépendants continuera avec l'enrichissement avec les données des branches famille et maladie. Par ailleurs, le suivi conjoncturel des travailleurs indépendants et de leur protection sociale sera mis en place en lien avec l'Insee, avec une première publication du T4 2024 en mai 2025.

1. Travaux nouveaux et projets pour 2025

1.1 Enquêtes ponctuelles ou dont la périodicité est supérieure à 3 ans ; refonte importante d'enquêtes régulières

Une étude sur l'attractivité des statuts juridiques de travail indépendant est prévue, avec l'appui méthodologique et technique du Crédoc. Il s'agira d'appréhender les conditions de choix du statut, les stratégies à l'œuvre et les représentations associées. Quelle est la part de l'objectivité, des impensés ou des idées erronées ? Quelle incidence sur l'activité et sur les conditions d'accompagnement des entrepreneurs ? Quelles attentes ou idées reçues en matière de couverture sociale ?

1.2 Exploitations nouvelles de fichiers administratifs ou de sources privées visant à créer des données statistiques non existantes ou se substituant à des enquêtes ; refonte ou évolution importante d'un système d'information statistique existant

La construction du système d'information sur les travailleurs indépendants, qui contient d'ores et déjà des données sur le profil des travailleurs indépendants (revenus, cotisations versées, RAR, secteur d'activité, région, genre, âge, statut juridique, poly-activité, retraite en lien avec une carrière de travailleur indépendant ...) va continuer avec les échanges avec les branches famille et maladie pour un enrichissement de l'entrepôt. A partir de ces données, un premier travail exploratoire va être réalisé afin d'identifier des profils de carrière des travailleurs indépendants.

L'indicateur d'emploi conjoncturel des travailleurs indépendants, mis en place en lien avec l'Insee, devrait aboutir à une publication au second trimestre 2025. Au-delà de l'indicateur d'emploi trimestriel, le suivi initié par l'observatoire des travailleurs indépendants portera notamment sur les cotisations liquidées, les restes à recouvrer, les débiteurs et les délais de paiement, ainsi que sur les prestations versées, en particulier en matière de retraite complémentaire, d'invalidité-décès et d'aides financières.

Les informations disponibles sur les artistes auteurs seront mises à disposition via une publication type « recueil statistique » en 2025, en lien avec le service statistique du Ministère de la culture.

Les particuliers employeurs et leurs salariés continueront de faire l'objet de publications conjoncturelles et de bilans. Ce suivi doit se faire dans un champ large qui est celui des services à la personne, qui intègre aussi le recours aux prestataires. Ce secteur bénéficie de l'avance immédiate de crédit d'impôt, dont l'impact sur les évolutions pourra être analysé.

1.3 Autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés

Les travaux conjoncturels sur l'estimation trimestrielle de l'emploi coproduites avec l'Insee et la Dares vont être enrichis par l'information sur la convention collective associée au contrat. Cette nouvelle information devrait être diffusées courant 2025 dans un format qui reste à définir.

En 2025, nous allons renouveler la labélisation de nos séries conjoncturelles sur l'emploi et masse salariale ainsi que les déclarations d'embauche. Dans ce cadre-là et pour donner suite aux recommandations du comité du label, nous allons produire une note de faisabilité de la couverture de Mayotte dans la DSN, et une note concernant le lien entre intention d'embauche et embauche effective.

Les travaux sur l'identification des travailleurs indépendants en situation de fragilité seront poursuivis afin notamment d'approfondir la connaissance de cette population.

1.4 Création ou refonte d'un référentiel : répertoire, nomenclature, zonage

1.5 Création ou rénovation d'outils et de produits de diffusion

-AGIRC-ARRCo -

- Régime de retraite complémentaire obligatoire des salariés du secteur privé -

0. Orientations pour 2025

Les partenaires sociaux qui pilotent le régime de retraite complémentaire Agirc-Arrco attachent, de longue date, une grande importance à la robustesse des statistiques et à la qualité des études qu'ils peuvent mobiliser pour ce faire. Au-delà de son pilotage, le poids de l'Agirc-Arrco dans le système de retraite français confère une responsabilité particulière à l'élaboration des statistiques du régime : ces travaux, complétant et enrichissant utilement le système d'information statistique sur les retraites en France, contribuent pleinement à la mission d'intérêt général inscrite dans les statuts de l'Agirc-Arrco.

C'est pourquoi le bon aboutissement de la demande de labellisation des principales statistiques de l'Agirc-Arrco constituera en 2025 un des principaux objectifs de la direction technique de l'Agirc-Arrco, chargée tout à la fois de l'élaboration des statistiques, des analyses économiques et des projections de long terme. L'Agirc-Arrco étant un régime de retraite complémentaire obligatoire et contributif, par répartition et par points, les séries statistiques proposées à la labellisation concernent tout à la fois les cotisants (effectifs, masse salariale, salaire moyen) et les allocataires du régime (effectifs, pension moyenne, âge moyen du flux).

Le projet de labellisation des principales statistiques du régime implique, entre autres, des efforts particuliers en matière de diffusion des données et de pédagogie sur les méthodes. Des efforts particuliers seront donc menés à ce sujet, en particulier sur le site internet de l'Agirc-Arrco.

En parallèle, l'Agirc-Arrco continuera de contribuer aux travaux statistiques sur les retraites, coordonnés par la Drees, avec en particulier, en 2025, la constitution d'un nouvel échantillon interrégimes de retraités (EIR). L'appareil de production statistique pourra être amené à évoluer, en fonction des évolutions des bases de données en amont, qu'il s'agisse des bases internes de gestion de l'Agirc-Arrco ou plus globalement du répertoire de gestion des carrières uniques (RGCU).

Enfin, la direction technique de l'Agirc-Arrco répondra en tant que de besoin aux éventuelles demandes des partenaires sociaux dans le cadre des discussions paritaires sur les retraites récemment ouvertes par les pouvoirs publics.

1. Travaux nouveaux et projets pour 2025

Le projet de labellisation des principales statistiques de l'Agirc-Arrco, présenté en introduction, constitue le principal axe de travail pour l'année 2025. Le dossier a été constitué notamment au cours du second semestre 2024 et la saisine de l'Autorité de la statistique publique et du Comité

du label est prévue pour début février 2025.

1.1 Enquêtes ponctuelles ou dont la périodicité est supérieure à 3 ans ; refonte importante d'enquêtes régulières

RAS

1.2 Exploitations nouvelles de fichiers administratifs ou de sources privées visant à créer des données statistiques non existantes ou se substituant à des enquêtes ; refonte ou évolution importante d'un système d'information statistique existant

L'appareil de production statistique pourra être amené à évoluer, en fonction des évolutions des bases de données en amont. Ainsi, depuis la mi-2024, un nouvel écosystème applicatif concernant les allocataires se substitue à l'ancien. Il a pour objectif de déployer le nouveau système de paiement des allocataires et de mieux répondre à leurs besoins. Ce déploiement se poursuivra en 2025 et la direction technique de l'Agirc-Arrco devra assurer la continuité du processus de production statistique sur les allocataires. Par ailleurs, suivant son degré d'avancement, le répertoire de gestion des carrières uniques (RGCU) sera progressivement pris en main et mobilisé.

1.3 Autres travaux statistiques nouveaux ou renouvelés

RAS

1.4 Création ou refonte d'un référentiel : répertoire, nomenclature, zonage

RAS

1.5 Création ou rénovation d'outils et de produits de diffusion

La partie statistique du site internet de l'Agirc-Arrco sera améliorée en lien avec le projet de labellisation des principales données et sous réserve de son bon aboutissement, afin que les séries labellisées soient mises en avant, avec la pédagogie adéquate (métadonnées, etc.).

Caisse Nationale des allocations familiales CNAF

0. Orientations pour 2025

Plusieurs grandes réformes inscrites dans la convention d'objectifs et de gestion (COG) 2023-2027 entre la CNAF et l'État entrent en vigueur en 2025 : le service public de la petite enfance, la généralisation du préremplissage avec les données du dispositif de ressources mensuelles (DRM) des déclarations trimestrielles de ressources pour le revenu de solidarité active (RSA) et la prime d'activité dans le cadre de la « solidarité à la source » ; les réformes du Complément de libre choix du mode de garde (CMG) de la prestation d'accueil du jeune enfant (Paje) ; la contribution à France travail au titre des bénéficiaires du RSA (inscription obligatoire et automatique des bénéficiaires du RSA ; modification du régime des sanctions). La préparation, le suivi et l'évaluation de ces réformes mobilisent fortement les équipes de la Direction des statistiques, des études et de la recherche (DSER) de la CNAF.

À ce stade de l'année, la vision des travaux nouveaux et projets 2025 n'est pas encore tout à fait précise, l'exercice de programme de travail de la DSER s'étalant sur le premier trimestre. Se dégagent néanmoins déjà au moins deux projets emblématiques pour l'année qui commence :

- le développement de notre plateforme de mise à disposition de séries statistique, nommée « Cafdata », qui permettra d'enrichir les données exposées notamment en ajoutant celles relatives à l'action sociale et aux structures financées par la branche Famille, de faciliter l'appropriation de ces données par de nouvelles datavisualisations et de mettre en œuvre certaines des recommandations formulées par l'Autorité de la statistique publique et le Comité du Label du CNIS lors du renouvellement début janvier de la labellisation des séries produites par la CNAF ;
- la fin de la collecte, l'exploitation et la publication des résultats de l'enquête nationale sur les besoins de personnel en crèche.

La DSER poursuivra en 2025 l'alimentation de la statistique publique en données individuelles ou agrégées, sa participation et sa contribution financière aux opérations de la statistique publique relevant de son champ d'actions et son implication dans la maintenance, l'actualisation et l'amélioration des outils de microsimulation partagés.

Avec la DREES et l'Insee, la CNAF poursuivra son investissement dans la compréhension des données du dispositif de ressources mensuelles (DRM) et l'exploitation de l'enrichissement de l'ERFS avec ces données mensuelles.

La CNAF poursuivra ses travaux sur les données massives et l'intelligence artificielle, notamment en explorant les possibilités de l'intelligence artificielle générative et en développant des outils pour aider à l'amélioration de la relation de service.

La CNAF maintiendra aussi en 2025 sa participation active aux travaux de l'Administrateur ministériel des données, des algorithmes et des codes source (AMDAC) pour le périmètre Solidarités-Santé, notamment les groupes de travail sur l'anonymisation et la pseudonymisation des données.

Enfin, pour donner un aperçu des travaux d'études, de recherches et d'évaluations conduits en parallèle, il est prévu une dizaine de projets nouveaux en 2025 : étude sur l'accueil des enfants en situation de handicap dans les accueils de loisirs ; étude sur les situations d'habitats nouvelles ; étude sur les effets des sanctions sur les trajectoires de bénéficiaires du RSA (avec la Dares) ; évaluation de l'expérimentation de socialisation dans les Lieux d'accueil enfants-parents ; évaluation de l'expérimentation de l'accompagnement individuel à la parentalité ; évaluation des dispositifs d'accompagnement des Caf proposés aux victimes de violences conjugales ; recherche sur le télétravail et les évolutions des configurations familiales à partir de l'enquête Emploi en continu et de l'enquête Familles et employeurs ; programme de recherche sur l'intervention sociale, en partenariat avec la Mire (DREES) et l'Institut national du travail social (INTS).

1. Travaux nouveaux et projets pour 2025

1.1 Enquêtes ponctuelles ou dont la périodicité est supérieure à 3 ans ; refonte importante d'enquêtes régulières

Il s'agit de toutes les enquêtes statistiques, i.e. pour lesquelles un avis d'opportunité va être demandé ou a été obtenu. On précisera en particulier le mode de collecte envisagé.

Penser à citer le cas échéant les appariements entre données individuelles d'enquête et autres fichiers envisagés (enrichissements).

- **Enquête nationale sur les besoins de personnel en crèches**

L'enquête porte sur les besoins de professionnels en crèche, dans l'objectif d'évaluer les tensions de personnels qui pèsent sur les conditions de travail de ces professionnels et ses conséquences sur l'offre de places en crèche. Cette enquête couvre l'ensemble des crèches collectives, crèches parentales, multi-accueils ou micro-crèches, financées par la prestation de service unique (PSU) ou la prestation d'accueil du jeune enfant (Paje). Elle s'adresse aux personnes responsables des ressources humaines ou des recrutements de la crèche et permettra de mesurer le nombre de postes vacants pendant une semaine de référence, la raison de la vacance, et les éventuelles difficultés de recrutement rencontrées.

- **Enquête quantitative sur la parentalité et la transmission intergénérationnelle**

Cette enquête, qui s'appuiera sur la passation d'un questionnaire en ligne, éclairera l'entrée en parentalité et la question des transmissions intergénérationnelles. Les principales thématiques du questionnaire sont : l'entrée en parentalité (projet et arrivée des enfants, y compris par adoption ou procréation médicalement assistée) ; la transmission intergénérationnelle (choix du nom de famille, éléments de l'histoire familiale, valeurs éducatives) ; l'entraide familiale (contacts avec les grands-parents, aides apportées au quotidien ou dans le projet d'enfants) ; les relations avec les institutions en lien avec les enfants. Cette étude fait une place aux parents de même sexe, à leur histoire personnelle et à l'incidence que cela peut avoir sur leurs relations personnelles ou avec les institutions. L'échantillon envisagé est de 9 000 allocataires des Caf parents d'au moins un enfant, ce qui permettra d'avoir un nombre suffisamment important de situations familiales spécifiques.

1.2 Exploitations nouvelles de fichiers administratifs ou de sources privées visant à créer des données statistiques non existantes ou se substituant à des enquêtes ;

refonte ou évolution importante d'un système d'information statistique existant

- [Seconde étape de la modernisation du système d'information décisionnel de la Branche famille](#)

Les données ont bien été migrées dans le nouvel environnement et les programmes réécrits dans les langages appropriés. Pour autant, il semble nécessaire de moderniser la structure des tables pour quelles correspondent aux nouveaux besoins des utilisateurs, respectent le cadre du règlement général de protection des données et permettent des traitements de données efficace dans un univers de données distribuées. Dans ce cadre, des travaux de conception et de restructuration des bases de données vont être engagés dès cette année.

- [Enrichissement des données sur les EAJE avec la DSN](#)

L'année 2024 a permis de fiabiliser les bases administratives de la CNAF sur les établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE, financés par la PSU ou par la Paje), notamment le numéro de siret associé à la structure. Cela permettra d'engager en 2025 des échanges de données avec l'Urssaf Caisse nationale afin d'enrichir les bases avec des données de la DSN (données à l'établissement comme les ETP, la masse salariale...) ou individuelles sur les salariés de ces structures. Ces travaux font l'objet d'échanges réguliers avec la Drees, la Dares et la direction de la Sécurité sociale (DSS).

- [Projet MiDAS](#)

Comme les années précédentes, la CNAF participera en tant que producteur de données au projet d'appariement de données administratives MiDAS (Minima sociaux, Droits d'assurance chômage et parcours salariés), base de données construite par la DARES permettant de reconstituer les trajectoires professionnelles de l'ensemble des inscrits à France Travail et des bénéficiaires de minima sociaux. La CNAF fera également une demande d'accès auprès du comité du secret pour exploiter ces données en liaison avec la DARES. Ces travaux porteront notamment sur les bénéficiaires du RSA.

- [Étude sur les effets des sanctions sur les trajectoires des bénéficiaires du RSA](#)

En 2024, les données disponibles sur les sanctions émises à l'encontre des bénéficiaires du RSA ont été explorées afin d'éclairer le débat public dans le contexte des réformes de France travail. Ces travaux ont été menés en partenariat avec la DARES. En 2025, cette étude exploratoire fera l'objet d'une publication dans la collection *L'e-ssentiel* de la CNAF.

Les travaux se poursuivront pour mieux comprendre les trajectoires des bénéficiaires du RSA après une sanction, pour le régime de sanction en vigueur avant la réforme de janvier 2025 (à compter de 2025, les nouvelles modalités du dispositif de sanctions restent à définir dans le cadre des décrets d'application à venir). L'exploitation des données de la CNAF et de la base MIDAS devrait permettre d'estimer l'effet des sanctions émises à l'encontre des bénéficiaires du RSA, notamment quant au retour à l'emploi et au recours aux prestations.

- [Appariement ERFS-DRM](#)

L'appariement de l'ERFS 2021 avec le DRM est disponible depuis avril 2024, celui de l'ERFS 2022 le sera courant 2025. Des travaux de validation, recettage et redressement sur le millésime 2021 réalisés en 2024 sont poursuivis en 2025 dans le but de constituer une base statistique ERFS-DRM 2021 exploitable à la fin du premier semestre 2025.

1.3 Autres travaux statistiques nouveaux ou renouvelés

- [Fichier localisé des enfants usagers d'établissement d'accueil du jeune enfant \(EAJE\) – Filoué](#)

Filoué est une remontée administrative des données de gestion des EAJE, qui est appariée avec les données des allocataires des Caf. Elle sera mise à disposition sur le site du CASD en 2025.

1.4 Création ou refonte d'un référentiel : répertoire, nomenclature, zonage

- [Intégration des nouveaux zonages](#)

Des travaux sur les bases géographiques de la CNAF vont être engagés afin de bien intégrer les nouveaux zonages dans les référentiels géographiques (QPV2024, FRR notamment).

1.5 Création ou rénovation d'outils et de produits de diffusion

- [Mise à disposition de séries statistiques](#)

La DSER a mis en place en 2024 une nouvelle plateforme pour exposer ses données et le 9 janvier 2025, l'Autorité de la statistique publique (ASP) a attribué le label d'intérêt général et de qualité statistique aux séries statistiques de niveau national, régional et départemental. Le premier semestre 2025 sera consacré à la finalisation d'un projet de datavisualisation des données, à l'ajout de nouveau jeux de données et à la prise en compte d'une partie des recommandations de l'ASP relatives au développement des métadonnées. Le second semestre ouvrira un projet avec l'Insee visant à appliquer la même méthode de floutage des données infradépartementales pour respecter le secret statistique afin que les données présentées sur le site de l'Insee et sur le Cafdata soient identiques. En parallèle de nouvelles datavisualisations seront proposées sur le site.

- DESF -
- SSM Finances publiques -

0. Orientations pour 2025

1. Lourde transition vers Python

L'administration mettant fin à son contrat avec SAS à fin 2025, le département amorce la transition de ses outils de traitement et d'analyse des données vers Python. Le nouveau serveur de calcul permettant l'utilisation de Python devrait être opérationnel début 2025 et sera amélioré au cours de l'année. Une formation de l'ensemble des agents a été effectuée au cours de l'année 2024. Un chef de projet a été recruté afin de piloter la migration des bases de données et des programmes vers Python, qui s'étagera sur 2025 et 2026. Faute d'avoir pu obtenir un budget suffisant pour le sous-traiter, le travail de transcodage représentera une charge de travail aigüe pour le département.

2. Travaux de la section chargée de l'évaluation de la fraude fiscale

Le DESF a ouvert en septembre 2024 une section chargée d'évaluer, pour les principaux impôts, le manque à gagner lié à la sous-estimation par les contribuables de leurs obligations fiscales, grâce à des méthodes ascendantes. Les deux principaux projets d'études en 2025 seront le manque à gagner de TVA pour toutes les entreprises (faisant suite au *DGFIP Analyses* n° 7 sur le manque à gagner de la TVA en 2010-2022 qui se limite à la sous-déclaration des entreprises déclarant de la TVA) et le manque à gagner d'impôt sur les sociétés.

3. Acquisition de nouvelles données

Le DESF travaille toujours activement à l'acquisition de nouvelles bases de données, même si les démarches de mise en conformité des traitements contribuent à ralentir, et parfois bloquer, les efforts, jugés non prioritaires par la DGFIP. À cet égard, le DESF a pu bénéficier d'échanges approfondis avec la Cnil pour préciser le cadre de protection des données à caractère personnel dans les cas d'usage à des fins de statistique ou de recherche. Le DESF va ainsi tenter de soumettre à l'avis du délégué à la protection des données des ministères économiques et financiers un cadre global d'analyse de la conformité des traitements à cette réglementation, afin de fluidifier son processus d'acquisition et de traitement des données.

4. Attention politique accrue sur les prévisions de recettes fiscales

L'année 2024 aura été marquée par une série de mauvaises surprises sur l'exécution des prévisions de recettes fiscales sous-jacentes aux lois de finances. Le DESF, qui participe à ces prévisions, a été fortement sollicité par les diverses investigations des corps de contrôle et du parlement qui se sont penchées sur le sujet. Une nouvelle publication infra-annuelle sur les recettes fiscales a été créée pour améliorer l'information publique sur ce sujet et un effort de réduction des délais de production pour toutes les publications a été engagé. **[AVG 11]**

1. Travaux nouveaux et projets pour 2025

1.1 Enquêtes ponctuelles ou dont la périodicité est supérieure à 3 ans ; refonte importante d'enquêtes régulières

Le DESF ne réalise aucune enquête.

1.2 Exploitations nouvelles de fichiers administratifs ou de sources privées visant à créer des données statistiques non existantes ou se substituant à des enquêtes ; refonte ou évolution importante d'un système d'information statistique existant

1.2.1 Exploitation de la « Base nationale des données patrimoniales » (BNDP)

Les explorations menées les années précédentes sur la base BNDP ont permis d'en extraire trois sources d'informations importantes :

- une base de données individuelles sur les successions ;
- une base de données individuelles sur les ventes ;
- et une base de données individuelles sur les donations.

Ces données vont être consolidées grâce à l'usage d'intelligence artificielle pour extraire les informations pertinentes des déclarations notariales enregistrées au format PDF dans BNDP. Un premier test sera effectué début 2025 sur les transmissions d'entreprises ayant bénéficié d'un pacte Dutreil et sera étendu progressivement à l'ensemble du champ à mesure que la puissance de calcul nécessaire sera disponible.

1.2.2 Valorisation du transfert européen d'informations sur les plateformes d'économie collaborative

Le dispositif DPI-DAC7 (« *Digital Platform Information - Directive on Administrative Cooperation 7* ») trouve sa source dans les initiatives prises au sein de l'Union européenne (UE) et de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) visant à harmoniser les obligations déclaratives des États participants. Dans le cas de la France, le dispositif DPI-DAC7 succédera au dispositif déclaratif Écollab, mentionné à l'article 242 bis du code général des impôts (CGI). Ces nouvelles obligations s'appliquent aux opérations réalisées à compter du 1^{er} janvier 2023 devant faire l'objet d'une déclaration en 2024. Le DESF a l'intention d'acquiescer ces données déclaratives, de les expertiser et de les fiabiliser, afin de les mettre à disposition du SSP et des chercheurs.

1.2.3 Construction d'une base de données sur les taux de détention des entreprises

Les travaux réalisés par une équipe de *Paris School of Economics* (PSE) sur l'évolution des taux de détention des entreprises suite à la réforme de la fiscalité du capital ont montré l'intérêt des déclarations 2033 et 2059F pour l'analyse des patrimoines. Outre les données fiscales, les chercheurs ont également mobilisé la base commerciale Orbis. Le DESF tentera de constituer un fichier des taux de détention à partir des seules données fiscales. S'il s'avère suffisamment complet au regard des données produites par les chercheurs de PSE, il sera mis à disposition de la statistique publique et des chercheurs.

1.2.4 Production de deux bases foncières

Suite aux différentes demandes exprimées par les utilisateurs des données foncières, le DESF envisage au premier semestre 2025 la production de deux fichiers supplémentaires qui seront accessibles *via* le CASD :

- un fichier relatif aux transactions immobilières construit à partir du fichier « Demande de valeurs foncières » (DVF) qui rassemblera, pour chaque transaction immobilière, les caractéristiques des biens vendus ;
- un fichier relatif au foncier bâti avec tous les éléments d'assiette permettant de calculer la taxe foncière au niveau de chaque local.

1.3 Autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés

Sans objet

1.4 Création ou refonte d'un référentiel : répertoire, nomenclature, zonage

1.4.1 Amélioration d'un référentiel entreprise comprenant les entreprises individuelles

La multiplicité des sources d'informations sur les personnes morales a conduit le DESF à construire un référentiel rassemblant de façon cohérente le maximum d'informations relatives à chaque unité légale. Un effort est en cours pour enrichir ce fichier et mieux y renseigner les entreprises individuelles. Dans ce but, les données de l'Institut national de la Propriété industrielle (Inpi) ont été acquises et seront intégrées au référentiel ; des informations relatives à l'appartenance d'un groupe fiscal ou économique seront également incorporées. Comme il est essentiellement produit à partir de données fiscales, ce référentiel pourra être mis à disposition de la statistique publique mais ne pourra pas être diffusé en open data.

1.5 Création ou rénovation d'outils et de produits de diffusion

1.5.1 Création d'une newsletter

Le DESF lancera en 2025 une newsletter qui accompagnera la sortie de ses principales publications. Cette « lettre du DESF » sera notamment l'occasion de rappeler les derniers tableaux mis en ligne, ainsi que les bases de données mises à disposition dans le CASD. [AVG 11]

1.5.2 Nouveaux *DGFIP Statistiques*

Un *DGFIP Statistiques* sur les recettes fiscales collectées par la DGFIP sera désormais publié chaque trimestre. Des publications concernant l'impôt sur les sociétés et l'impôt sur les revenus contenant les données provisoires et quasi exhaustives de l'année 2024 seront également publiées dès le second semestre 2025, afin de raccourcir les délais de mise disposition de ces informations d'environ 6 mois. [AVG 11]

1.5.3 Expérimentation d'outils de diffusion plus ergonomiques sur [data.economie.gouv](https://data.economie.gouv.fr)

Des travaux sont lancés afin d'aboutir à la mise en ligne de cubes de données structurés de façon à vérifier le secret statistique tout en permettant des visualisations personnalisées des données. Un premier prototype en test concerne les exonérations fiscales sur les impôts locaux.

2. Appariements de données individuelles utilisant le CSNS prévus en 2025

Le DESF ne réalise des rapprochements de données qu'à partir des identifiants fiscaux.

